

ANNEXE 1 : Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales comprises dans le site Natura 2000 BE31009 – Carrières souterraines d'Orp-Jauche

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit sont comprises dans le site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ” :

COMMUNE : ORP-JAUCHE Div 1 Section D : parcelles 257P (partim 53%), Div 2 Section C : parcelles 275A (partim 17%), 276C, 276D (partim 80%), 277D (partim 83%), 277E (partim 92%), 278E (partim 13%), 279C (partim 87%), 280B (partim 92%), 281 (partim 15%), 282A (partim 15%), 282B (partim 16%), 283A, 284C, 285A, 286B (partim 78%), 288C, 290B (partim 29%), 296 (partim 52%), 297 (partim 7%), 370A (partim 43%), 371A, 373A, 378B, 379D, 380T, 380V (partim 87%), 380W (partim 69%), 380Y (partim 77%), 380Z, Div 3 Section A : parcelles 66G2 (partim 48%), 67S (partim 88%), 73A (partim 54%), 73B (partim 38%), 75A (partim 37%)

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,
R. COLLIN

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ”

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ”

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ” :

COMMUNE : ORP-JAUCHE Div 1 Section D : parcelles 259E, 259F, 262B, Div 2 Section C : parcelles 279E, 298, 380A2, Div 3 Section A : parcelles 105, 66K2, 66V, 67T, 71K, 72E, 73C, 74T

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ”

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE31009 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site est constitué de milieux souterrains artificiels rassemblant les Caves Pahaut à Orp-Jauche et les souterrains de Folx-les-Caves, englobant eux-mêmes deux réseaux, les Caves Bodart et les Caves Racourt. Les Caves Pahaut ont été érigées en réserve naturelle chiroptérologique des Réserves Naturelles RNOB. Les carrières souterraines en elles-mêmes contribuent à l'habitat de plusieurs espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ; et constituent, par le nombre d'individus, les sites d'hibernation de chauves-souris les plus importants en Brabant wallon. Le site abrite en outre un habitat devenu rare à l'échelle du Brabant Wallon, la prairie de fauche peu intensifiée.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
6510	0,09 ha	C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible
6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
1318	Myotis dasycneme	Vespertilion des marais			3-20 i	B
1321	Myotis emarginatus	Vespertilion à oreilles échancrées	3-25 i			C
1324	Myotis myotis	Grand Murin	P			C

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ”.

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN

ANNEXE 4 : Désignation et délimitation du périmètre des unités de gestion du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ”

4.1. Liste des unités de gestion délimitées au sein du site

Le site abrite les unités de gestion suivantes :

UG 2 - Milieux ouverts prioritaires

UG 3 - Prairies habitats d'espèces

UG 5 - Prairies de liaison

UG 8 - Forêts indigènes de grand intérêt biologique

UG 11 - Terres de cultures et éléments anthropiques

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaire que ces unités de gestion sont susceptibles d'abriter sont précisés par l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 mai 2011 fixant les types d'unités de gestion susceptibles d'être délimitées au sein d'un site Natura 2000 ainsi que les interdictions et mesures préventives particulières qui y sont applicables.

4.2. Carte délimitant le périmètre des unités de gestion

Les cartes ci-annexées fixent, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre des unités de gestion présentes sur le site. Les contours des unités de gestion correspondent à ceux des principaux types d'habitats naturels que le site abrite.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE31009 – “ Carrières souterraines d'Orp-Jauche ”.

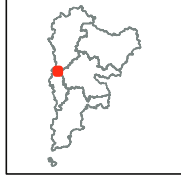
Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN



Légende

Périmètres des sites

Périmètre du site

BE31009



0 250 500 mètres

Coordonnées Lambert belge 1972
© SPW-DGARNE; Fond de plan © IGN - Bruxelles

Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région

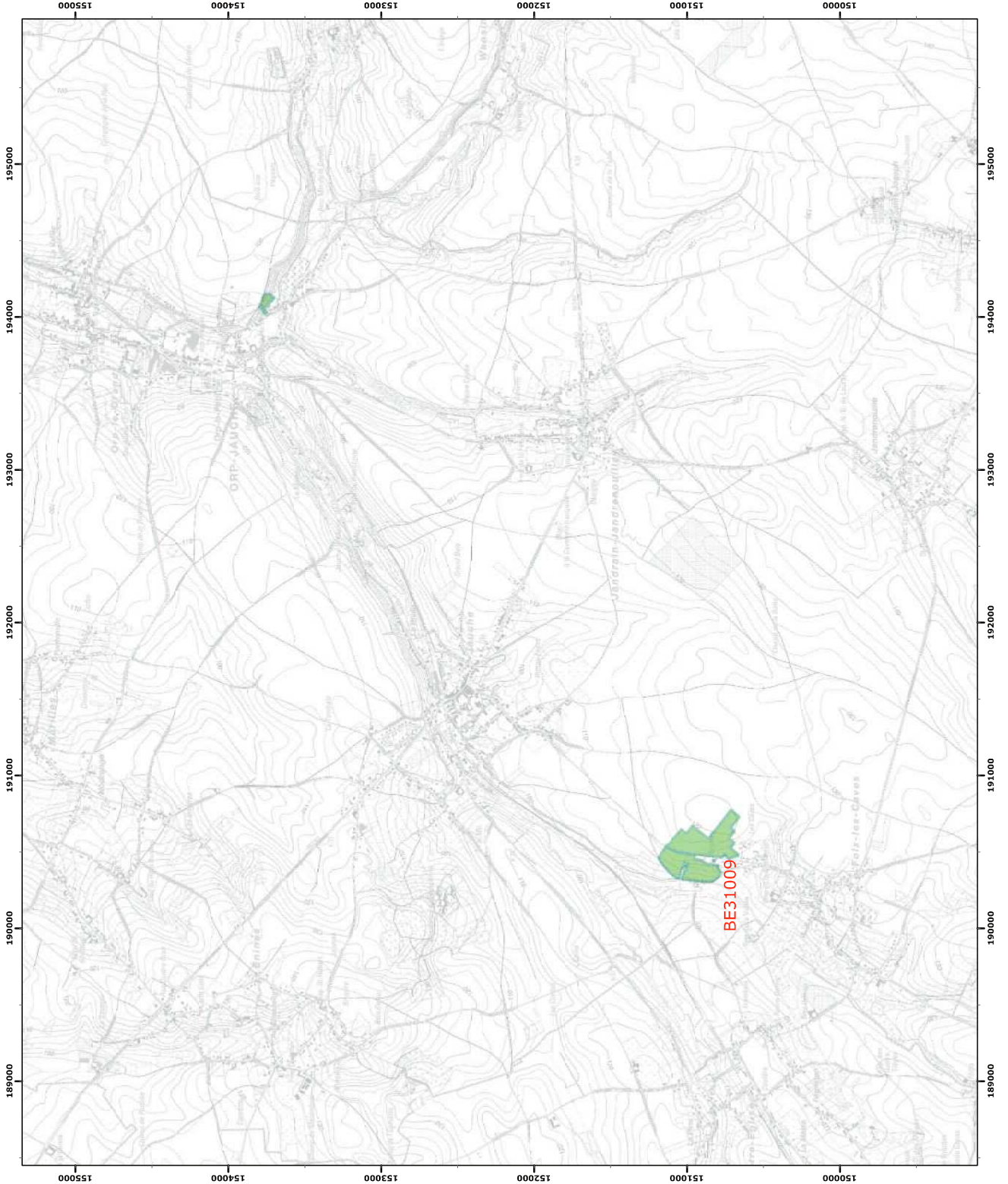
René COLLIN

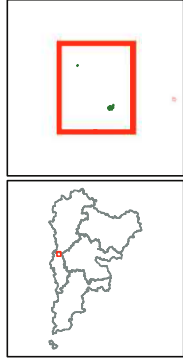
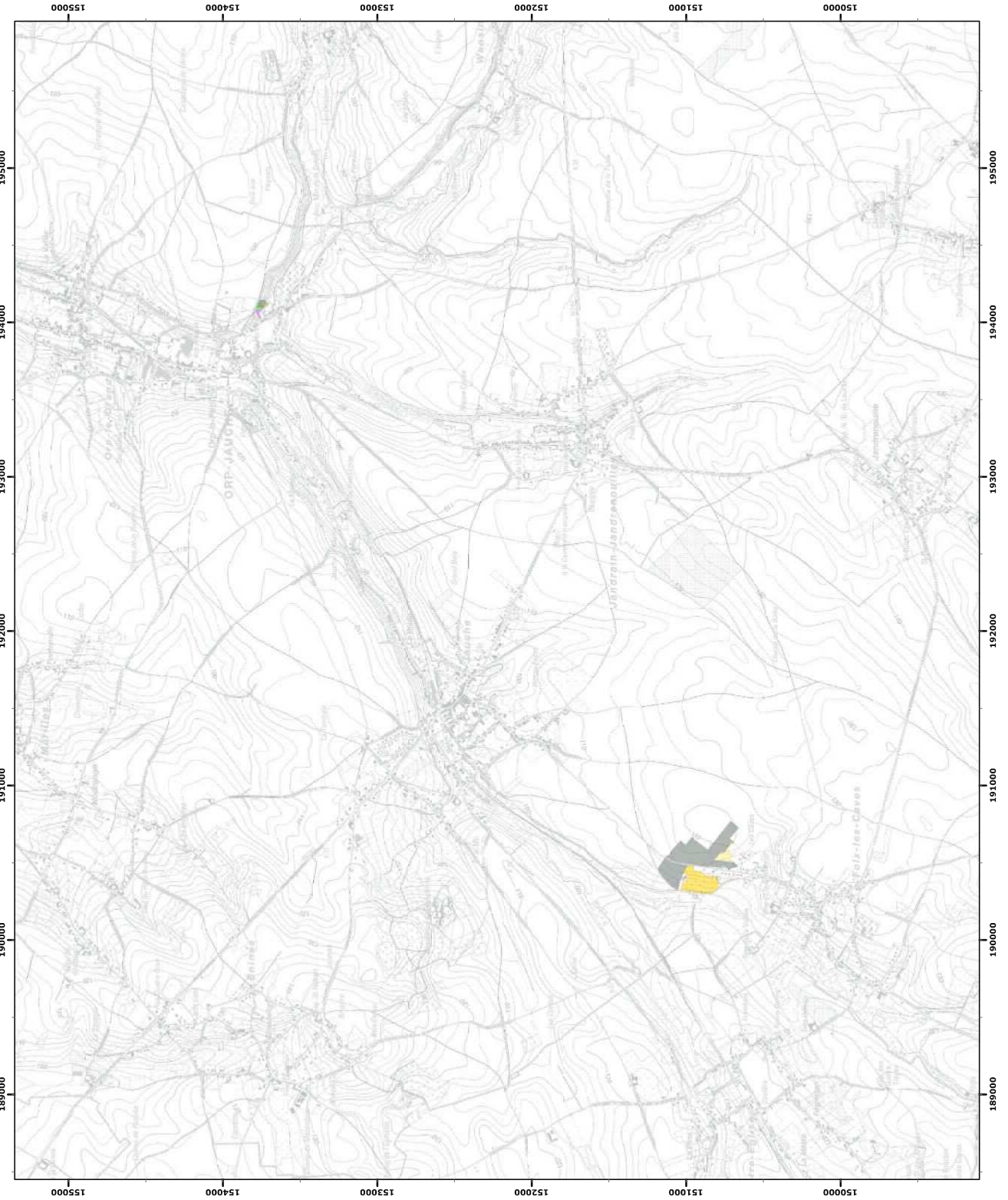
Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : septembre 2016.
**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Avenue Prince de Liège, 15 - B-5100 Namur
Tél: +32 (0)81 33 58 16 • Fax: +32 (0)81 33 58 22
<http://spw.wallonie.be> • Nr. Vert : 1718 (N° vert gratuit) • 1719 (N° vert à contribution)

Annexe 2.1.
Natura 2000 - BE31009 - Carrières souterraines d'Orp-Jauche 1 / 1
Arrêté de désignation - Vue générale du périmètre du site

Service public de Wallonie





Légende

Unités de gestion de base

- UG 1 (milieux aquatiques)
- UG 2 (milieux ouverts prioritaires)
- UG 3 (prairies habitats d'espèces)
- UG 4 (bandes extensives)
- UG 5 (prairies de liaison)
- UG 6 (forêts prioritaires)
- UG 7 (forêts prioritaires alluviales)
- UG 8 (forêts indigènes de grand intérêt biologique)
- UG 9 (forêts habitat d'espèces)
- UG 10 (forêts non indigènes de liaison)
- UG 11 (terres de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- UG temp 1 (zones sous statut de protection)
- UG temp 2 (zones à gestion publique)
- UG temp 3 (forêts indigènes à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- UG S1 (moelle perlière et muette épaisse en UG1)
- UG S2 (damier de la sucette)

Autres

- Emprises des cartes
- Autre site Natura 2000

0 250 500 mètres
Cordonnées Lambert belge 1972

© SPW-DGARNE; Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Aéroports,
délégué à la Représentation à la Grande Région

René COLLIN

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : septembre 2016.

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Avenue Prince de Liège 115 - B-5100 Namur
Tél: +32 (0)81 33 58 16 • Fax: +32 (0)81 33 58 22
http://spw.wallonie.be • N° Vert : 1716 (Nombrières-Rumannes)